

## **22-06-02 Administration Générale – Cessions**

Mise en vente d'une partie de la parcelle AB 158

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de son plan de mandat et en corrélation avec son plan pluriannuel d'investissement, la municipalité s'interroge sur la question de la politique immobilière municipale, d'autant que celle-ci doit aujourd'hui être gouvernée par des exigences d'optimisation et de rationalisation des charges et des coûts que la commune doit supporter.

Aussi, c'est dans ce contexte qu'un inventaire immobilier a été établi et dans lequel figure, pour partie, la parcelle AB 158 sise rue Ambroise Croizat (voir plan joint).

La gestion de ce bien avait été confiée à la société Agorastore, spécialiste en la matière, mais aucun projet immobilier présenté à la commune ne l'a satisfaite.

La commune a donc décidé de gérer en interne la mise en vente future de ce bien en recherchant elle-même des entités publiques ou privées potentiellement intéressées par ce terrain et conscientes des enjeux et des contraintes liées à cette vente dans un quartier résidentiel.

D'un point de vue juridique et par définition, la vente n'est pas un achat public et, en ce sens, elle échappe au dispositif applicable à la commande publique. Une collectivité territoriale n'a donc pas l'obligation de soumettre la vente de ses biens mobiliers et immobiliers à publicité et mise en concurrence.

De plus, la parcelle cadastrée AB 158 relevant du domaine public, il y a lieu de constater, préalablement à la vente, sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public.

Monsieur le Maire rappelle à cette occasion qu'une partie seulement de la parcelle sera proposée à la vente, soit environ 3 938 m<sup>2</sup> sur une surface totale de 7 900 m<sup>2</sup> et il précise également que le city stade et l'espace de jeux ne sont pas concernés par ce projet.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle située rue Ambroise Croizat, cadastrée en section AB 158,
- et, dans l'affirmative, de décider de mettre en vente ladite parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle située rue Ambroise Croizat, cadastrée en section AB 158,
- de mettre en vente ladite parcelle.

**Ont signé au registre tous les membres présents**  
**Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 8 juin 2022  
Le Maire,  
Christian SERVANT**

# ***Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez***

## **Séance du 7 juin 2022**

**22-06-02 Administration Générale – Cessions**

Mise en vente d'une partie de la parcelle AB 158

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - LAFON Lise - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. GEUSENS Christine - BOUGAULT Claude - REPELLINI Raymonde - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à Mr ZAVROSA  
Mme GEUSENS à Mme PAPIN  
M. BOUGAULT à M. JOTHIE  
Mme CONVERT à Mme BISACCIA  
M. ACHARD à M. DI PAOLO  
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN